

## Bulletin d'histoire politique

# Nouvelles perspectives en histoire des droits humains au Canada. Entretien avec Jennifer Tunnicliffe (Toronto Metropolitan University) et Stephanie Bangarth (King's University College, University of Western Ontario)

Paul-Etienne Rainville



Volume 31, Number 3, Winter 2024

Au nom de l'universel : le Québec et les droits humains au XX<sup>e</sup> siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109907ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109907ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique  
VLB éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Rainville, P.-E. (2024). Nouvelles perspectives en histoire des droits humains au Canada. Entretien avec Jennifer Tunnicliffe (Toronto Metropolitan University) et Stephanie Bangarth (King's University College, University of Western Ontario). *Bulletin d'histoire politique*, 31(3), 151–159.  
<https://doi.org/10.7202/1109907ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2024

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Nouvelles perspectives en histoire des droits humains au Canada. Entretien avec Jennifer Tunnicliffe (Toronto Metropolitan University) et Stephanie Bangarth (King's University College, University of Western Ontario)

**Paul-Etienne Rainville**

*Universités de Toronto et de Montréal*

**Paul-Etienne Rainville (P.-É. R.):** Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement, Stephanie et Jennifer, d'avoir accepté de participer à cet entretien sur l'histoire des droits humains au Canada. Au printemps 2022, vous avez organisé un atelier intitulé *Revisiting Human Rights in Canadian History* (King's University College). J'ai eu la chance de participer à cette rencontre, qui a rassemblé des chercheuses et chercheurs de tout le Canada pour discuter des tendances actuelles et à venir dans le champ de l'histoire des droits humains au pays. Dix ans après le colloque *Taking Liberties: Historicizing 20<sup>th</sup> Century Human Rights in the English Speaking World*<sup>1</sup>, qui s'est tenu à l'Université McMaster en 2012, pourquoi avez-vous ressenti le besoin de « revisiter » ce champ et d'engager une réflexion collective et critique sur les nouvelles perspectives de recherche ?

**Jennifer Tunnicliffe (J. T.):** Le colloque de 2012 a donné lieu à la publication d'un ouvrage collectif stimulant. Or, depuis les deux dernières décennies, les recherches sur l'histoire des droits humains au Canada se sont considérablement développées. Elles ont apporté de nouveaux objets d'étude et de nouvelles interprétations de l'histoire du Canada, en plus de montrer les liens entre les droits humains et les enjeux associés à la marginalisation, à l'exclusion, à la résistance et au changement social.

La véritable explosion des mouvements sociaux au cours des dix dernières années, de *#MeToo* à *Black Lives Matter*, en passant par *Land Back*, a aussi influencé notre volonté de réexaminer cette historiographie. Un des apports importants de ces mouvements a été de contester les récits dominants, selon lesquels le Canada et sa population auraient été tolérants et profondément attachés aux idéaux des droits humains dans le passé. Ces mouvements ont réclamé l'intégration des histoires traditionnellement occultées ou marginalisées (y compris celles de violences et d'abus) dans ces récits. Notre projet a également été motivé par les nouvelles préoccupations engendrées par la pandémie mondiale de COVID-19. Tous ces éléments nous ont convaincus de la nécessité de développer de nouvelles approches et d'adopter des perspectives plus critiques à l'égard de la soi-disant «révolution des droits» au Canada, et de son rôle dans la remise en cause des inégalités et des formes systémiques de discrimination qui se sont perpétuées à travers l'histoire canadienne.

Lorsque nous avons lancé l'appel à contributions, nous avons souligné que l'un des objectifs de cet atelier était de «réinterpréter et explorer la manière dont les discours et les mouvements de défense des droits humains ont formulé des revendications complexes, et parfois contradictoires, et d'analyser les vertus et limites du projet de société porté par les droits humains comme instrument de lutte contre la discrimination, les inégalités et les systèmes d'oppression dans la société canadienne».

Nous avons insisté sur la nécessité d'arrimer l'histoire de ces droits à celles du colonialisme d'occupation, de la suprématie blanche, de la violence étatique et de l'hétéronormativité au Canada. Nous avons par ailleurs encouragé l'adoption de perspectives transnationales et comparatives, car tout en reconnaissant l'importance d'étudier la manière spécifique dont les droits humains ont été compris et mobilisés dans des contextes locaux ou nationaux, nous pensons qu'il est essentiel de situer ces évolutions dans un contexte plus large.

**P.-É. R. :** On peut dire que l'histoire des droits humains, comme champ de recherche distinct et reconnu, est née au Canada au tournant des années 2000, dans la foulée des travaux pionniers de Irving Abella, Constance Backhouse, Dominique Clément, George Egerton, Ruth Frager, Christopher MacLennan, Dominique Marshall, Carmela Patrias, Barrington Walker, James W. St. G. Walker et, bien sûr, vous deux. À votre avis, quelles sont les origines de ce courant de la recherche au Canada, et pourquoi a-t-il émergé à cette période de l'évolution de notre discipline? Pensez-vous que cette généalogie repose sur des développements historiographiques antérieurs en histoire politique, juridique ou sociale? À la même époque, des universitaires de plusieurs disciplines se sont engagés, à l'échelle internationale, dans des débats sur les origines de ce que Louis Henkin et

Noberto Bobbio ont appelé «l'ère des droits<sup>2</sup>». Comment expliquez-vous l'émergence de ce champ d'études au Canada, en lien avec les évolutions de ces historiographies et de ces contextes locaux et internationaux ?

**J.T. :** James Walker est l'un des véritables pionniers de l'histoire des droits humains au Canada. En 1997, il a publié un ouvrage intitulé *Race, Rights and the Law in the Supreme Court of Canada* (Osgoode Society / WLU Press, 1997). Dans son étude, Walker étudie l'impact des idées raciales sur l'évolution du droit, de la justice et des tribunaux au début du vingtième siècle au Canada. Deux ans plus tard, Constance Backhouse a publié une importante étude intitulée *Colour Coded: A Legal History of Racism in Canada, 1900-1950* (Osgoode Society / University of Toronto Press, 1999) qui a démontré le rôle des tribunaux dans la construction de ces idées raciales au Canada. Pendant cette même période, Walker et des chercheuses comme Ruth Frager et Carmela Patrias ont démontré le rôle des groupes minoritaires dans les premières campagnes de défense des droits humains au Canada. Dominique Marshall démontrait de son côté l'influence du discours sur les droits de l'enfant sur le développement de l'État-providence au pays. Il ne s'agit que de quelques-unes des premières études dans ce domaine, et je crois que l'influence déterminante de ces recherches pionnières ne doit pas être sous-évaluée.

Le développement du champ de l'histoire des droits humains s'explique également par des contributions historiographiques antérieures. Selon moi, l'histoire des droits humains est née des recherches en histoire sociale, politique et juridique qui, à partir des années 1970 et 1980, ont commencé à révéler l'oppression et la discrimination auxquelles ont été confrontés les femmes, les minorités religieuses et racisées, les personnes migrantes, les membres des classes populaires et d'autres groupes marginalisés. Ce courant est également né de la volonté de mettre en lumière les contributions de ces groupes au combat pour la construction d'une société plus juste et plus égalitaire.

Tout au long des années 1970 et 1980, les différentes juridictions au Canada ont adopté des lois et mis en place des institutions pour renforcer la protection des droits de la personne. Avec l'enchéassement de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans la Constitution, en 1982, les droits humains sont devenus un sujet d'étude beaucoup plus important. Pour le Canada, ce fut «l'ère des droits» à laquelle Louis Henkin et Noberto Bobbio font référence. Il est donc naturel qu'à la fin des années 1990, forts des évolutions en sciences sociales, politiques et juridiques mentionnées précédemment, les droits humains soient devenus un véritable objet d'étude historique. Or, les historiens et les historiennes ont investi assez tardivement ce champ de la recherche au Canada. Les politologues et les juristes se sont intéressés à ces questions depuis les années 1980, en

s'interrogeant notamment sur l'impact de la Charte sur la culture politique canadienne. Une partie de la recherche historique qui s'est développée a été une réponse à ce qui était perçu comme une vision trop « triomphaliste » ou « téléologique » de l'histoire des droits humains qui prévalait à l'époque.

**Stephanie Bangarth (S.B.):** Je pense que Jennifer a soulevé plusieurs points importants, et j'insisterais également sur l'influence déterminante des travaux de l'historien Ross Lambertson. À bien des égards, Ross a été parmi les premiers à s'interroger sur les modalités de l'entrée du Canada dans « l'ère des droits », dans son livre de 2004, *Repression and Resistance: Canadian Human Rights Activists, 1930-1960* (University of Toronto Press, 2005). Ses travaux permettent de le classer parmi les pionniers de ce champ d'études au pays. En ce qui concerne mes propres recherches, elles ont été parmi les premières à utiliser une approche d'histoire transnationale pour étudier les campagnes de lutte contre le traitement réservé, pendant la Seconde Guerre mondiale, aux personnes d'ascendance japonaise en Amérique du Nord.

**P.-É. R.:** En 2014, Jennifer, tu as publié un bilan historiographique qui retraçait l'évolution de ce champ de recherche au Canada<sup>3</sup>. À l'issue de ce bilan, tu conclus en affirmant que « [...] l'histoire des droits humains au Canada est un domaine dynamique qui offre plus qu'un simple récit de violations des droits, de résistance et de changements législatifs ». Tu soulignes que cette histoire permet de réfléchir plus profondément aux enjeux liés à l'exclusion, à la citoyenneté, à l'appartenance et aux rapports de pouvoir. À votre avis, Jennifer et Stephanie, quelles sont les principales contributions de ce champ de recherche, et comment l'inclusion du paradigme des droits humains a-t-elle changé notre compréhension de l'histoire canadienne, en particulier pour le XX<sup>e</sup> siècle ?

**J.T.:** L'histoire des droits humains met en lumière le passé discriminatoire du Canada et remet en question plusieurs mythes, dont certains ont été mentionnés précédemment, tels : le Canada a été (et continue d'être) une société « sans race » ; le Canada a un bon « bilan » en matière de droits humains, surtout par rapport aux États-Unis ; la population canadienne a globalement célébré la diversité culturelle plutôt que de s'efforcer d'assimiler, souvent violemment, les peuples autochtones et les personnes immigrantes ; l'État canadien a été un chef de file dans la promotion des droits humains dans les relations internationales.

Une part importante de la recherche a jeté un éclairage sur les histoires méconnues de la résistance aux préjugés et à la discrimination au Canada. Plusieurs spécialistes ont souligné le rôle important de la société

civile, dont plusieurs membres de groupes marginalisés, dans la sensibilisation du public aux enjeux liés à la discrimination et à la nécessité d'une protection accrue des droits fondamentaux. Ces recherches montrent que les principaux moteurs du changement ont été les citoyens et les groupes de la société civile, bien plus que l'État. C'est une dimension importante, puisqu'elle renforce l'idée d'autonomisation et d'agentivité de ces acteurs.

De plus, en mettant en lumière les campagnes de reconnaissance de ces droits, ces recherches nous aident à mieux comprendre les contextes dans lesquels le militantisme a pu contribuer à des avancées, ce qui est extrêmement utile pour les mouvements sociaux contemporains. D'ailleurs, l'un des éléments fondamentaux des recherches sur les droits humains est cette possibilité d'établir des liens entre le passé et le présent.

Enfin, à une époque où les droits humains sont célébrés et constituent une part si importante de l'identité canadienne, cette histoire révèle pourquoi nous devons constamment faire preuve d'esprit critique à ce sujet. L'analyse historique nous permet de voir la façon dont le concept de droits humains a été mobilisé par divers acteurs pour servir des objectifs complexes, voire contradictoires. En cadrant cette histoire dans l'étude de la résistance et du militantisme, il est possible de mieux comprendre l'influence croissante et l'utilisation différenciée des droits humains dans les discours populaires, tout en adoptant une approche plus critique à leur égard.

**P.-É. R. :** L'histoire des droits humains est intrinsèquement liée aux évolutions internationales et transnationales, que l'on pense au rôle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de ses agences spécialisées, à l'impact du droit international des droits humains, ou aux circulations trans/internationales des normes, des discours, des pratiques et des acteurs engagés dans la défense de ces droits. Stephanie, tu as admirablement analysé la première campagne transnationale de défense des droits des citoyennes et citoyens nord-américains d'origine japonaise dans les années 1940. Jennifer, tu as aussi adopté une approche globale/locale pour étudier les positions de l'État canadien et de la société civile sur les droits humains au cours des deux décennies qui ont suivi l'adoption de la Déclaration universelle de 1948. Comment vos travaux, et d'autres, ont-ils enrichi notre compréhension des dynamiques internationales et transnationales à l'œuvre dans l'évolution de l'État, de la citoyenneté, du droit et des mouvements sociaux ?

**S.B. :** L'histoire des interactions entre le national et l'international est l'une des tendances les plus novatrices de la recherche sur les droits humains au Canada. Les travaux des politologues américaines Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink sur les réseaux militants transnationaux ont permis d'approfondir notre compréhension de la dissidence et de l'État<sup>4</sup>. Ces

réseaux ne sont pas puissants au sens traditionnel du terme. Ils ont plutôt développé des stratégies et des techniques, souvent menées au niveau symbolique pour obtenir des changements: enquêtes, collectes d'informations, organisation d'événements, de manifestations et de conférences pour faire connaître les violations de droits humains, etc. Ils ont également eu recours à ce qu'ils appellent l'effet de levier (en liant ces enjeux à l'argent, au commerce ou au prestige afin de persuader des membres de l'élite d'exercer des pressions sur les États) et à la politique de la responsabilité (en exposant les décalages entre la pratique des gouvernements et leurs engagements internationaux), afin de réclamer l'application des normes du droit international des droits humains dans différents pays. Keck et Sikkink notent ainsi que « lorsqu'un État national reconnaît la légitimité des interventions internationales et modifie son comportement en réponse à la pression internationale, il reconstitue sa relation avec ses citoyens et les acteurs internationaux<sup>5</sup> ». Cette approche transnationale met peu l'accent sur la nation et l'État, en choisissant d'exposer la manière dont les personnes, les idées et les ressources traversent les frontières. Cette perspective est d'une grande pertinence, puisqu'elle permet de situer l'histoire du Canada dans le contexte mondial.

Un exemple récent de l'utilisation de cette approche est l'ouvrage publié par Asa McKercher et Philip Van Huizen, intitulé: *Undiplomatic History: The New Study of Canada and the World*. Celui-ci met en lumière la place des droits humains, entre autres, dans les relations internationales et transnationales<sup>6</sup>. Cela permet de réévaluer la diplomatie canadienne, en révélant les réticences d'Ottawa à participer à l'élaboration de normes internationales de protection des droits humains et à soumettre le Canada à l'examen des instances de régulation du droit international. L'étude donne ainsi à voir les contradictions entre la rhétorique du gouvernement canadien et la réalité de sa politique étrangère.

**J.T.:** J'aimerais ajouter rapidement deux éléments. Tout d'abord, plusieurs Canadiens et Canadiennes considèrent le respect des droits humains comme un élément fondamental de leur identité nationale. L'idée que le Canada a toujours été un chef de file, ou un modèle, dans la défense de ces droits au niveau international est continuellement rappelée par les gouvernements, notre système éducatif et même plusieurs personnes engagées dans la défense des droits humains. C'est pourquoi les études historiques qui reconsidèrent le rôle du Canada dans la promotion de cet idéal, comme l'ouvrage *Undiplomatic History*, ou encore le récent article de David Meren sur la résistance du Canada à la reconnaissance internationale des droits des Autochtones<sup>7</sup>, sont très importantes.

Ensuite, la recherche historique a souligné le rôle des organisations non gouvernementales et de la société civile comme forces motrices de

l'expansion des droits humains. Ce rôle s'exerce en grande partie sur une base transnationale. De ce point de vue, je pense que l'histoire des droits humains n'offre pas simplement des perspectives novatrices pour étudier la diplomatie et les interactions entre les politiques internationales et nationales, elle permet également de porter un regard plus nuancé sur la situation des droits humains au Canada par le biais d'études comparatives mettant en lumière les spécificités de la mise en œuvre concrète de ces droits.

**P.-É. R. :** L'atelier que vous avez organisé en 2022 a permis de mettre au jour les plus récents développements de ce champ de recherche, mais aussi de réfléchir à des approches innovantes et critiques de l'histoire des droits humains au Canada. Selon vous, quelles sont les perspectives les plus prometteuses qui ont émergé de cet atelier que vous avez organisé en 2022 et qui marqueront le développement de ce champ dans les années à venir ?

**S.B. :** Les premières études ont été dominées par les juristes et les spécialistes des sciences sociales qui ont eu tendance à analyser l'évolution des droits humains à partir d'une approche triomphaliste, en considérant que la société canadienne aurait progressé de manière linéaire vers une protection accrue de ces droits. Les études historiques se sont efforcées de remettre en question ces récits. Notre atelier s'est appuyé sur ces nouvelles perspectives en adoptant une approche critique, qui prend en compte la manière dont les droits humains ont été récupérés ou détournés pour dissimuler des injustices, perpétuer des formes d'oppression ou renforcer certains systèmes de domination. Par exemple, les récits classiques sur l'histoire du chemin de fer clandestin au XIX<sup>e</sup> siècle, en présentant le Canada comme un « havre » pour la population afro-américaine en quête de liberté, ont beaucoup nui à l'étude de l'expérience des personnes noires ici. Ces récits se sont concentrés sur les expériences des personnes afro-américaines, ce qui a eu pour effet de minimiser l'ampleur du racisme anti-Noirs au Canada. Au cours de l'atelier, notre attention a aussi été attirée sur le fait que les enjeux liés à la reconnaissance de la souveraineté autochtone sur leurs terres ne suivent pas une trajectoire linéaire. Un chercheur a notamment étudié les fondements juridiques sur lesquels s'est appuyée à plusieurs reprises — et avec des résultats décevants — la Confédération Haudenosaunee pour justifier la nécessité d'une intervention internationale, tant auprès de la Société des Nations que de l'ONU. Dans ce cas, on constate aussi qu'il n'y a pas eu de progression linéaire, mais plutôt une régression. Ces deux exemples permettent de bien comprendre le rôle paradoxal que joue la référence aux droits humains dans la construction du récit national canadien.

La force même des études sur les droits humains est donc de remettre en question ces récits dominants. C'est précisément ce que les recherches doivent continuer de faire. Les personnes qui poursuivront ce travail de recherche devront nécessairement être issues des communautés affectées par les violations de droits. La représentation est fondamentale ici, et il y a encore d'importantes histoires qui doivent être racontées par celles et ceux directement affectés par la violence, la marginalisation et la discrimination.

**P.-É. R. :** Nous vivons actuellement une série de crises mondiales qui ont des impacts négatifs sur le respect des droits humains : crise écologique, déplacements forcés de populations, accroissement des inégalités Nord-Sud, montée des mouvements d'extrême droite, utilisation des nouvelles technologies à des fins de contrôle social, entre autres. Nous sommes également confrontés à des reculs importants dans plusieurs domaines, notamment les droits des femmes, alors que d'autres enjeux cruciaux, tels que le colonialisme et le racisme systémique, sont encore trop souvent passés sous silence. Comment l'histoire des droits humains nous permet-elle d'appréhender ces crises, leurs significations et leurs conséquences ? Dans quelle mesure la connaissance historique nous permet-elle de réfléchir aux impacts de ces crises, mais aussi à l'avenir des luttes pour la promotion des droits humains ?

**J.T. :** Je pense que ce que tu décris rend les approches critiques de l'histoire des droits humains d'autant plus pertinentes. Nous devons continuer à rejeter tout récit linéaire ou « progressiste », et reconnaître au contraire la fragilité persistante et la nature contestée de ces droits. Les récentes attaques contre les droits reproductifs des femmes aux États-Unis en sont un exemple malheureux. Ce n'est qu'en remplaçant les récits triomphalistes de l'histoire des droits humains, en particulier dans le discours gouvernemental, par une analyse plus approfondie des processus qui expliquent pourquoi certains droits ont été protégés, et d'autres ignorés, que nous pourrions nous attaquer aux problèmes non résolus du colonialisme blanc et du racisme systémique.

De plus, un nombre croissant de questions sont désormais formulées en termes de « droits » ; des droits qui entrent en conflit les uns avec les autres. Et cela risque d'empirer, alors que de nouvelles préoccupations sont formulées sur les droits à la vie privée en ligne et à un environnement sain et durable, pour n'en nommer que quelques-uns. Il faut également souligner les risques que posent les développements des technologies et de l'intelligence artificielle quant au respect des droits fondamentaux de la population. Une histoire plus complète et plus critique des droits humains au Canada et dans le monde fournira, nous l'espérons, le cadre d'analyse et le contexte nécessaires pour aborder ces enjeux.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce colloque a mené à la publication de cet ouvrage collectif : David Goutor et Stephen Heathorn (dir.), *Taking Liberties: A History of Human Rights in Canada*, Don Mills, Ont., Oxford University Press, 2013.
2. Norberto Bobbio, *The Age of Rights*, Cambridge, Polity Press, 1996 ; Louis Henkin, *The Age of Rights*, New York, Columbia University Press, 1990.
3. Jennifer Tunnicliffe, «Canada and the Human Rights Framework: Historiographical Trends», *History Compass*, vol. 12, n° 10, 2014, p. 807-817.
4. Par exemple : Andrew Thompson, *In Defense of Principles: NGOs and Human Rights in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2010 ; Stephanie Bangarth et Andrew S. Thompson, «Transnational Christian Charity: The Canadian Council of Churches, World Council of Churches, and the Hungarian Refugee Crisis, 1956–1957», *American Review of Canadian Studies*, vol. 38, n° 3, 2008, p. 295-316.
5. Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1998, p. 16.
6. Asa McKercher et Philip Van Huizen (dir.), *Undiplomatic History: The New Study of Canada and the World*, Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2019.
7. David Meren, «Safeguarding Settler Colonialism in Geneva: Canada, Indigenous Rights, and ILO Convention No. 107 on the Protection and Integration of Indigenous Peoples (1957)», *The Canadian Historical Review*, vol. 102 n° 2, 2021, p. 205-231.